Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260226-D_2026_18-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 26 février 2026

Le vingt-six février deux mil vingt-six, à seize heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Isabelle Camenen, Martine Carn, Jean-Luc Daffniet, Yolande de Ternay, Claudie Fustec, Mélodie Gagneux, Colette Guilloux, Jean Laurent Hamon, Sophie Hérault, Nicolas Inisan, Typhaine Kerboriou, Raymond Le Cam, Jean-Pierre Le Gall, Michel Prigent, Michèle Queïnnec, Thierry Riou, Françoise Vinard.		
Procurations :	Pascal Berthou à Bernadette Auffret, Dominique Grall à Thierry Riou, Céline Mahé à Colette Guilloux, Laurent Thépault à Nicolas Inisan		
Absents :	Joël Pontoizeau		
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	22
Date de convocation :	20/02/26	Secrétaire de séance : Sophie Hérault	

Délibération n° D-2026-18	Classification : 7.1

Participation de la commune aux budgets annexes :
ateliers artisanaux et lotissement Fontaine Christ
Vote à l'unanimité

Le budget « Commune » prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement aux budgets annexes pour un montant total de 23 000 €, sans spécifier le montant des participations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Précise que la subvention de fonctionnement versée par la Commune au budget des ateliers artisanaux s'élèvera au maximum à trois mille euros (3 000,00 €) pour l'année 2026.
- Précise que la subvention de fonctionnement versée par la Commune au budget lotissement Fontaine Christ s'élèvera au maximum à vingt mille euros (20 000,00 €) pour l'année 2026.
- Autorise le Maire à procéder aux mandatements dans la limite de ces montants.

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

